

| | | | | |
|-------------------------|---|--------------|-----------------------------|-------------------------|
| CAPITALE | CONAKRY | NOM OFFICIEL | République de Guinée | |
| LANGUE(S) OFFICIELLE(S) | Français | | SUPERFICIE | 245 857 km ² |
| LANGUE(S) PARLEE(S) | | | POPULATION | 7 613 870 hab. |
| MONNAIE | Le Franc Guinéen (4801.55 GNF environ 1 €) | | | |
| PRINCIPALES VILLES | Kankan, Labé, Nzérékoré. | | | |
| REGIME POLITIQUE | République | | | |
| VACCINS | Vaccin contre la fièvre jaune obligatoire, la fièvre typhoïde et traitement antipaludéen recommandé | | | |
| RELIGIONS | Musulmans 85%, Chrétiens 8%, Croyances indigènes 7% | | | |

CONSULAT

| | | |
|---|--|-------------------------|
| Section consulaire : Guinée Conakry 51 rue de la faisanderie 75016 PARIS Téléphone : 01 47 04 81 48 Fax : 01 47 04 57 65 Dépôts & Retraits : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 | DELAIS : <small>En jours ouvrables</small> | 3 jours |
| | VISA | VISA OBLIGATOIRE |

TOURISME

AFFAIRES

| | |
|--|---|
| 1 passeport valable au moins 6 mois 2 photos d'identité 1 Attestation de voyage ou copie des billets d'avion. 2 Formulaires de demande de visa 1 certificat d'hébergement visé par les autorités locales et couvrant la période de séjour ou une confirmation de réservation d'hôtel | passeport valable au moins 6 mois 2 photos d'identité 1 Attestation de voyage ou copie des billet d'avion 1 Lettre de la société attestant la prise en charge de tous frais supplémentaire du séjour 1 lettre d'invitation d'un correspondant en Guinée 2 Formulaires de demande de visa 1 certificat d'hébergement visé par les autorités locales couvrant la période de séjour ou une confirmation de réservation d'hôtel |
|--|---|

LEGALISATION

REMARQUES

| | |
|---|--|
| Affaires / Tourismes : Entrée simple : 60€ Multiple : 87€ | Citoyens étrangers, joindre une copie de carte de séjour Observation Les voyageurs qui se rendent en République de Guinée par voie terrestre doivent se procurer le visa dans un pays limitrophe. Le visa est délivré à Paris seulement s'ils partent par avion. |
|---|--|

AXIOME VISA, 14 Avenue De Bourgogne, 78450 Villepreux ☎ 01 34 61 03 91, 📠 01 34 61 01 53, ✉ contact@axiomevisa.fr 🌐 www.axiomevisa.fr
 Les délais et tarifs indiqués sont ceux du consulat et ne peuvent être de la responsabilité de 4V Services. Les urgences sont accordées par les consulats en fonction de leurs disponibilités. Les frais versés au consulat ne sont pas remboursables et ne présument pas du résultat de la démarche.



AMBASSADE
DE LA RÉPUBLIQUE
DE GUINÉE

DEMANDE D'AUTORISATION D'ENTREE
EN REPUBLIQUE DE GUINÉE

APPLICATION FOR A PERMIT TO ENTER
IN REPUBLIC OF GUINEA

| | HOMME <input type="checkbox"/> Marié/Married <input type="checkbox"/> Célibataire/Single | FEMME <input type="checkbox"/> Mariée et/Married and <input type="checkbox"/> Nom de Jeune Fille/ Maiden Name |
|--|--|--|
| Nom de Famille/Surname (en capitales /in caps) | | |
| Prénoms / First Names | | |
| Date de naissance / Birth date | | |
| Etat civil / Marital status | | |
| Nationalité / Nationality (Nationalité précédente / Previous nationality) | | |
| Papiers d'identité (Passeport ou autre) et N° ... Identity papers (Passport or other) and N° ... | | |
| Délivrés a ... / Issued in ... | | |
| Le ... / Date of issue ... | | |
| Valables jusqu'au ... / Valid until ... | | |
| Adresse actuelle / Present adress | | |
| Profession / Occupation | | |
| Enfants (accompagnant le requérant) Nom, prénoms et date de naissance Accompanying childrens Surname, first names and birth date | | |
| Motif du voyage en Guinée Reason for the journey in Guinea | | |
| Lieu du séjour en Guinée Destination in Guinea | | |
| Durée du séjour en Guinée Duration for the journey in Guinea | | |
| Date approximative de l'entrée en Guinée Probable date of entry into Guinea | | |
| Nombres d'entrées et durée de chaque séjour How many entries and duration of each stay | | |
| De quelle manière les frais de séjour en Guinée du requérant sont-ils assumés How the applicant will assume his travelling expenses for the journey in Guinea | | |

Signature,

Document à joindre
à toute commande

B O N D E C O M M A N D E V I S A

▼ Inscrire ci-dessous le ou les Pays de destination

Informations Voyageur

M. Mme Melle

Prénom

Nom

N° Passeport

Nationalité

Téléphone

Mail

Commentaires

Informations Facturation / Livraison

Société

Adresse

Code Postal

Ville

Contact

Téléphone

Mail

Code Imputation¹

► Délai : Normal Urgent Attention, si aucune case n'est cochée, le type de course par défaut est Normal

► Type de visa demandé : Tourisme Affaire

Date de Retour SOUHAITÉ du passeport²

Date de DÉPART du voyageur

Fin de Mission (Réservé Axiome Visa)

Réservé à Axiome Visa

| Pays de destination | Dépôt | Retrait | Frais |
|---------------------|-------|---------|-------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Total | | | |

▼ Règlement Chèque

| Tarifs & options | Montant | Choix |
|----------------------------------|---------|-------|
| Prestation | | |
| Supplément Urgence | | |
| Dispo Bureau | | |
| Enlèvement Paris | | |
| Livraison Paris | | |
| Recommandé | | |
| Chronopost | | |
| Chronopost International | | |
| Aéroport ^{9h / 18h} | | |
| Aéroport Week end et hors bureau | | |
| Total | | |

14, avenue de Bourgogne
78450 VILLEPREUX - FRANCE
Téléphone : 01 34 61 03 91
Fax : 01 34 61 01 53
contact@axiomevisa.fr
www.axiomevisa.fr

Date et signature :

J'accepte les conditions Générales de Vente
(dernière page du document)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

• 1 Service

AXIOME VISA (Groupe 4V services) réalise toutes les démarches, formalités administratives ou juridiques, prestation standard ou sur mesure, et met en œuvre tous les moyens pour satisfaire ses clients et leur faciliter l'obtention de leur Visa.

• 2 Responsabilité

Compte tenu de sa position intermédiaire entre ses clients et les organismes ou administrations, AXIOME VISA ne peut être tenue pour responsable du résultat des démarches entreprises, ni des conséquences d'éventuels incidents, retards, contretemps, pertes ou détériorations des documents confiés ou obtenus qui pourraient survenir à un moment quelconque et y compris lors de l'acheminement.

En aucun cas, la responsabilité de AXIOME VISA ne pourra être engagée.

En tout état de cause, la responsabilité de AXIOME VISA ne saurait excéder le montant de la prestation concernée.

• 3 Devis

Un devis peut être fourni à titre indicatif. Un devis précis peut être fait à l'examen direct des documents à traiter. Toutefois, les frais à engager auprès des organismes ne sont communiqués qu'à titre indicatif (voir paragraphe 5 concernant les frais).

• 4 Les Prix & Les Tarifs

Les prix des tarifs consulaires et des prestations, publics ou spécifiques, sont indicatifs et susceptibles de modifications.

Toutes prestations supplémentaires (téléphone, télécopie, expédition, enlèvement, livraison, conseil, secrétariat, etc) seront facturées en sus, suivant le tarif en vigueur.

• 5 Les Frais

Aucune avance des frais administratifs ou consulaires ne sera faite par AXIOME VISA.

Tous les moyens seront mis en œuvre pour exécuter la mission confiée dès réception d'un acompte de 50% sur les frais à engager.

AXIOME VISA n'est pas responsable des variations sans avis préalable de ces frais. Les avances de frais sous quelque forme que ce soit (acompte, dépôt, provision ou autre) ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une rémunération ou d'un escompte.

• 6 Commande

Compte tenu des délais d'intervention particulièrement courts qui sont souvent demandés, les ordres ou commandes, passés à AXIOME VISA, peuvent l'être tout aussi bien par téléphone que par mail, télécopie ou courrier. AXIOME VISA, à l'examen de la demande, se réserve le droit de refuser la commande. Toute commande, même orale, entraîne l'entière acceptation des présentes conditions générales de vente.

• 7 Le Délai

Tout délai ne peut être communiqué qu'à titre indicatif et ne peut s'entendre qu'à partir du moment où AXIOME VISA a réceptionné, de son client ou de son intermédiaire (Employeur, Correspondant-Dépositaire, Agence de voyages, Transporteur, Transitaires ou autre) tous les documents nécessaires à l'exécution de la mission confiée, y compris le règlement.

• 8 Clause Pénale

De convention expresse, le défaut de paiement de nos prestations et des éventuels frais à réception de factures entraînera l'exigibilité, à titre de dommages et intérêts et de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, avec un minimum de 20 euro, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires et de recouvrements éventuels. Cette somme sera due même si l'obligation principale a été en partie exécutée.

• 9 Election de juridiction

En cas de litige entre AXIOME VISA et ses clients ou correspondants- dépositaires régionaux, le Tribunal de Commerce de Versailles sera seul compétent.